



HAL
open science

Les acteurs de la ville et l'environnement : une professionnalisation entre injonctions internationales et expériences locales

Carole Barthelemy, Zoé Hagel

► To cite this version:

Carole Barthelemy, Zoé Hagel. Les acteurs de la ville et l'environnement : une professionnalisation entre injonctions internationales et expériences locales. Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement, 2015. hal-01897485

HAL Id: hal-01897485

<https://hal.science/hal-01897485>

Submitted on 17 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les acteurs de la ville et l'environnement : une professionnalisation entre injonctions internationales et expériences locales

Carole Barthélémy et Zoé Hagel

La conjonction des problématiques relatives à la ville et à l'environnement s'est accélérée sous l'effet de politiques publiques menées par les institutions internationales. La Commission des Nations unies a notamment cherché à s'assurer un appui lors de la préparation de la conférence de Rio, « en favorisant l'émergence des associations de villes sur la scène du développement durable et en encourageant leurs démarches »¹. La publication en 1991 du *Livre vert sur l'environnement humain* marque, quant à elle, l'initiative de la Commission européenne dans le domaine. Les villes sont ainsi légitimées, depuis le début des années 1990, comme interlocuteurs mais également comme échelle d'administration et d'intervention adéquate pour faire face aux enjeux environnementaux. L'augmentation de la population urbaine mondiale et son passage symbolique au-delà de la barre des 50 % d'habitants accentue ce phénomène. Villes durables, écocités et écoquartiers, déplacements doux ou encore gestion différenciée des espaces verts constituent dès lors autant de somations, parfois réglementaires, à répondre localement aux défis tels qu'ils sont posés à une échelle globale. L'environnement devient par voie de conséquence une préoccupation pour les acteurs en charge de la fabrique et/ou de la gestion des villes sans pour autant être au cœur de leurs métiers et de leurs compétences initiales. Cette difficulté est renforcée par l'antagonisme dans lequel la construction de la ville et la protection de l'environnement sont souvent maintenues. Les représentations encore dominantes dépeignent en effet « une ville qui absorbe la nature, la transforme puis la rejette en matières et polluants nuisibles pour la planète, la santé et la qualité de vie de ses habitants » (Levy, 2010, p. 4) alors que des travaux interdisciplinaires récents montrent l'intérêt et la nécessité d'une « reconnaissance de la ville comme milieu de vie, comme milieu construit et comme milieu naturel » (Levy, *op. cit.*, p. 8).

La principale approche de l'environnement urbain repose dans ces conditions sur une conception technocentrique (Theys, 2010) qui répond aux problèmes posés par des solutions essentiellement d'ordre technique et d'ingénierie, dans une logique souvent sectorielle et instrumentale (Magnaghi, 2003). Traduite en termes

1. Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (1998). *Ville et développement durable*, dossier documentaire, Centre de documentation de l'urbanisme, septembre 1998, p. 15.

d'impacts, cette conception hérite du modèle « Pression – État – Réponse », diffusé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de ses dérivés, dont les travaux de Fernandez, Bouleau et Treyer (2011) montrent les travers, révélant notamment les hypothèses néolibérales et l'occultation de la pluralité des ordres sur lesquels ils sont fondés. Confortant les représentations de la ville comme une nuisance, cette approche reste éloignée d'une perception d'une ville susceptible d'accueillir des formes multiples du vivant, parmi lesquelles le citadin serait placé « au centre du questionnement environnemental » (Lévy, *op. cit.*, p. 13). Dès lors, s'intéresser aux acteurs de la fabrique urbaine permet de comprendre comment la question environnementale se professionnalise dans un contexte paradoxal au niveau idéologique et factuel.

À cette analyse en termes cognitifs, peut s'articuler une approche en termes organisationnels. En effet, l'action environnementale urbaine épouse des principes de fonctionnement qui se déclinent de l'échelle internationale à l'échelle locale. Les injonctions qui en découlent sont réglementées et coercitives ou simplement incitatives et articulent des financements privés et publics. Dans ce jeu complexe, représentatif des politiques publiques environnementales (Lascoumes, 2012), les acteurs développent des stratégies que nous analyserons d'après le concept de « transaction sociale » (Hamman, 2011). Hamman propose d'étudier les projets relevant de la *ville durable* tels « des produits transactionnels qui sont autant de compromis, donnant consistance à des espaces intermédiaires, à la fois transactionnels et transitionnels » (p. 26). Les projets ne sont pas forcément aboutis et stables mais ils témoignent d'une transaction sociale. Le sociologue invite à observer les acteurs (« les passeurs ») et les lieux « tiers » (« les passages ») où « des transpositions entre différents univers peuvent déboucher sur des hybridations de portée variable » (*id.*, p. 26). Dans cette perspective, les villes du sud de l'Europe qui revendiquent des spécificités « écologiques, économiques, et sociales » particulières², cherchant ainsi à redéfinir les modèles et normes environnementales, sont des lieux potentiels d'observation de ces transactions. La ville de Marseille constitue, à ce titre, une ville pertinente à analyser.

Entourée d'importants massifs collinaires, marquée par son littoral, dont une partie a été instituée en parc national (le parc national des calanques de Marseille), cette ville se caractérise par des attributs environnementaux forts. Elle fait en outre l'objet, avec l'opération d'intérêt national Euroméditerranée³, d'un projet urbain de grande ampleur dont une partie est revendiquée comme « laboratoire de la ville durable méditerranéenne ». Que ce soit par le biais de procédures environnementalistes ou de démarches relatives aux modalités de la fabrique urbaine, la cité phocéenne semble donc s'inscrire dans une dynamique cherchant à articuler ville et

2. *Déclaration de Séville*, 1999, adoptée par les participants de la Conférence Euro-méditerranéenne des villes durables, Séville, Espagne, le 23 janvier 1999.

3. Projet urbain « phare » de la cité phocéenne. Euroméditerranée couvre au total 480 ha en front de mer. Initiée autour de la réalisation d'un quartier d'affaires au niveau de La Joliette, l'opération a pour objectif, en dehors du développement économique, de changer l'image de la ville en la situant sur la scène internationale. Le projet proposé par François Leclercq/TER, associé à Rémy Marciano/Jacques Sbriglio et au Groupe Setec, sur l'extension de 170 ha décrétée en 2007, a obtenu le label « écocité » décerné dans le cadre du Plan Ville Durable.

environnement. Nous faisons à ce titre l'hypothèse que Marseille est le siège de transactions singulières dont l'observation permet d'éclairer la manière dont l'environnement se professionnalise de façon négociée.

Deux projets ont dans ce cadre plus particulièrement retenu notre attention. Le premier concerne la traduction de la notion de *ville durable* par les acteurs institutionnels de l'urbanisme et le second se rapporte à l'opérationnalisation de la trame verte et bleue⁴, politique phare du Grenelle de l'environnement en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Une douzaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés dans chacun des cas. Ils apportent des éléments de discours relatifs à la place occupée par la question environnementale dans les exercices professionnels des principaux acteurs en charge de ces projets. Pour le cas de la trame verte et bleue, les acteurs ont été interrogés sur la protection de la nature et la place du vivant dans la ville, puisqu'il s'agit d'intégrer, dans le tissu urbain, des corridors écologiques devant favoriser le maintien ou les déplacements d'espèces. Dans le cadre de la *ville durable*, les acteurs ont été amenés à définir la notion de manière générale, puis de manière plus incarnée, à la caractériser relativement à la ville de Marseille et aux spécificités méditerranéennes en la matière. Les modes d'apparition et de traduction dans les pratiques professionnelles, ainsi que les circuits de (in)formation sur le sujet ont également été questionnés. Si les politiques publiques relatives à la *ville durable* ne sont pas à proprement parler des politiques environnementales, elles intègrent néanmoins des problématiques de cet ordre, permettant ainsi de rendre compte de la professionnalisation de l'environnement dans un cadre qui le met directement en tension avec d'autres injonctions.

Dans la première partie de notre texte, nous montrons comment la pluralité des modalités d'insertion de l'environnement ne dessine pas une *profession* uniforme (Freidson, 1970)⁵ mais questionne la constitution d'un *groupe professionnel* (Gadea 2012)⁶. En ce sens, la professionnalisation à laquelle elle donne lieu rend compte d'une tendance générale de l'inadéquation du concept sociologique « classique » avec la réalité plus hétérogène du monde du travail (Gadea, *op. cit.*). La prise en charge de l'environnement au sein des acteurs urbains⁷ à Marseille permet ce faisant de révéler certaines dynamiques sociales affectant « la mosaïque mouvante et diversifiée des groupes professionnels » (*id.*, p. 263). Le sens accordé par les acteurs de la ville aux notions de biodiversité, d'environnement urbain ou bien encore, de

4. La trame verte et bleue constitue une action de lutte contre l'érosion de la biodiversité en maintenant ou en aménageant des corridors écologiques pour assurer le déplacement des espèces. Dans le cadre des projets locaux d'urbanisme, les lois Grenelle imposent de prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique édicté par l'État à l'échelle régionale.

5. La définition interactionniste du concept de « profession », proposée par E. Freidson (1970), repose sur un ensemble d'experts, détenant un haut niveau de qualification, constitué pour défendre et légitimer son « utilité sociale ».

6. C. Gadea définit en effet les « groupes professionnels » comme « des êtres collectifs rassemblant des individus liés par la proximité de la place qu'ils occupent au sein de la division du travail et par la similitude des activités de travail qu'ils exercent » (2012, p. 272).

7. 28 personnes ont été interrogées. Elles ont été choisies eu égard aux deux projets pris comme objet d'études : Euroméditerranée et la Trame verte et bleue. Ces deux projets nous ont ainsi permis d'interroger, *a priori*, les personnes qui s'occupent de développement durable et d'environnement à Marseille.

développement durable constitue, dans ce cadre, un critère d'analyse pertinent. L'examen des représentations sur lesquelles il repose permet en effet de comprendre les fondements et le fonctionnement d'un potentiel *groupe professionnel*. Il pose, dans le même temps, les bases d'une interprétation des traductions concrètes auxquelles ces notions donnent lieu dans la fabrique urbaine.

L'objet de la deuxième partie de notre propos est précisément d'étudier les transactions sociales qui en résultent, entre activités professionnelles soumises aux normes environnementales (nécessité d'indicateurs chiffrés, recours aux bureaux d'étude, traduction juridique, marketing urbain) et rejet de ces mêmes normes jugées peu applicables à Marseille. Les spécificités environnementales et sociales de la ville sont alors convoquées pour discuter les notions globalisantes de *ville durable* ou de *protection de la nature*. Dans cet entre-deux, les acteurs deviennent parfois des passeurs, notamment vis-à-vis des élus locaux et des autres partenaires de leurs projets, dans un mouvement ambigu de reconnaissance de compétences spécifiques et d'une forme plus ou moins marquée de militantisme.

Les acteurs urbains de l'environnement : un groupe professionnel dispersé

Caractérisés par un haut niveau de formation (tous ont, *a minima*, un diplôme de niveau bac +5), les acteurs de l'urbanisme interrogés⁸ sont disséminés dans des organismes et des services différents. Ceux-ci relèvent de trois types de structures dont les échelles de compétences varient : collectivités locales (Services des espaces verts et de l'urbanisme de la Ville, Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Région Paca et Conseil général 13) ; services de l'État (Dreal) ; « liers » acteurs (Agence locale d'urbanisme, Établissement public Euroméditerranée⁹).

Nommer, renommer

La dénomination des services au sein de ces différentes structures témoigne de la diffusion hétérogène de la prise en charge de l'environnement : directions de « l'environnement et des équipements communautaires », de « l'urbanisme et aménagement durables », de « l'environnement et de l'espace urbain » ; pôles « développement durable, environnement et mobilité », « architecture, urbanisme et développement durable », « aménagement et équipement urbain » ; services « espaces verts et de la nature, pôle nature et biodiversité ». Ces intitulés montrent que l'environnement ne constitue jamais un service autonome mais vient s'articuler à une problématique déjà existante : l'urbanisme, l'aménagement, la mobilité ou les espaces verts, rappelant ainsi l'histoire de l'actuel ministère de l'Écologie (Charvolin, 2003). De manière symétrique, la création d'une direction spécifique à

8. La cohorte d'acteurs rencontrés a été constituée à partir des différents services concernés par les thématiques de ville durable et de nature urbaine et par la suite, par recommandations successives.

9. L'établissement public Euroméditerranée, dont découle l'opération homonyme précédemment décrite, est un objet hybride dont le pilotage associe l'État et les collectivités locales.

L'environnement semble conduire à l'élaboration d'actions qui puissent lui être spécifiquement dédiées : « *Les directions sont quand même obligées d'exister, donc il faut bien créer des projets qui vont avec les directions... Il y a des moyens qui sont mis en œuvre, donc il y a quand même du personnel qui est là pour travailler dans ce domaine là et on crée une équipe qui s'étoffe en fonction des projets. Donc bien évidemment ça change les aspects stratégiques et dans la capacité de mener des dossiers* » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). Ce témoignage traduit l'impulsion donnée au domaine environnemental lorsqu'un service avec des moyens humains et financiers lui est consacré. Il laisse dans le même temps poindre une ambiguïté à travers la sensation donnée de devoir remplir un objet creux sommé de légitimer son existence selon des modalités aux contours peu définis. La transversalité de la question environnementale semble ainsi avoir une double vocation ; elle permet de se raccrocher, en quelque sorte, à des fonctions urbaines préexistantes ou de créer *ex-nihilo* un service, devant alors justifier de son utilité. Ce double processus explique, en partie, l'impossibilité intrinsèque à pouvoir constituer une profession unifiée autour de cette question.

Les formations initiales des personnes interrogées rendent cependant compte d'une prévalence des architectes-urbanistes, représentant la moitié des personnes renseignées. Cinq autres sont ingénieurs de l'État (Mines, Ponts, Génie civil) ; trois ont été formés dans le domaine de l'aménagement du territoire ; trois dans le domaine administratif public et deux en écologie. Les acteurs urbains en charge de l'environnement sont donc prioritairement formés pour construire, aménager et penser la ville. Les questions environnementales et celles liées à la *ville durable* doivent ainsi s'intégrer à des compétences et des métiers initialement urbano et techno-centrés. Le cheminement inverse (des personnes formées en écologie s'appropriant la question urbaine) est anecdotique. L'âge des personnes interrogées, qui se situe majoritairement entre quarante et soixante ans, explique, en partie, cette répartition ; les formations interdisciplinaires s'étant développées à partir des années 1990.

La professionnalisation de l'environnement participe ainsi d'un mouvement complexe. La transversalité intrinsèque à ce champ dissémine les compétences au sein de structures multiples et s'articule à des secteurs professionnels pré-existants, orientant, de fait, les actions réalisées en son nom. Mais, une certaine similitude des compétences initiales détenues par les acteurs de la ville, à savoir, celles émanant de l'architecture, de l'urbanisme et de l'équipement pose la question d'une possible uniformisation au moins cognitive et représentationnelle. Ainsi, l'environnement n'aboutit pas à établir un groupe professionnel mais vient questionner « les professions établies » pour reprendre la catégorisation de Gadea (*op. cit.*) telles que celles précédemment citées (faisant l'objet d'une organisation spécifique et légitime). La manière dont les acteurs de la ville s'approprient le domaine de l'environnement participerait, *a contrario*, « d'un métier de fait » dans le cadre duquel les compétences ne sont pas initialement formalisées mais s'apprennent grâce à l'expérience. Elles ne font pas l'objet de reconnaissance officielle mais s'échangent au sein de réseaux plus ou moins structurés.

Un environnement urbain anthropocentré

Deux grands ensembles de représentations relatives à l'environnement et à la *ville durable* se dégagent de nos entretiens. Le premier renvoie à la nécessité d'adopter une approche globale et/ou transversale tandis que le second questionne la place accordée à la nature en ville.

Le caractère global attendu repose, tout d'abord, sur une représentation spatialisée. La ville est alors posée comme indissociable de son contexte et doit se concevoir à partir d'un territoire plus vaste, engendrant ainsi des changements d'échelle. Cette perspective transparaît dans les définitions que les personnes interrogées donnent de la *ville durable* : « *c'est la ville, c'est le territoire, le territoire plus large d'expansion des villes, c'est la ville qui va pouvoir vivre avec ses orangeries, ses oliviers, avec ses vignes, avec ses rivières, avec... ses villages, avec ses extensions urbaines. C'est une ville qui ne va pas rougir de ses extensions urbaines* » (économiste-urbaniste, service aménagement du territoire, collectivité locale). Dès lors, « *une ville durable est une ville qui doit s'intégrer dans le contexte, qui s'inscrit complètement dans son contexte* » (ingénieur des Mines, direction de l'environnement, service de l'État). « *C'est une ville pour moi qui doit avoir une vision à la fois locale et une vision de l'endroit où elle est implantée* » (ingénieur des Travaux publics de l'État, Plan ville durable, service de l'État).

La globalité concerne également le traitement de multiples thématiques, renvoyant ainsi à une certaine forme de transversalité : « *L'environnement c'est une dimension extrêmement transversale qui lie les déplacements, le bâtiment, l'urbanisme [...]. Même si je n'ai pas une formation de développement durable, le fait d'avoir fait tout ces métiers... enfin par défaut me donne ces compétences là* » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). « *C'est à-dire que du coup on est dans un système, comme on dépasse l'approche sectorielle, on est dans un système avec une vision plus globale* » (formation en urbanisme et aménagement, service en lien avec les collectivités locales).

L'évocation de la durabilité et de l'environnement amène ainsi les individus à parler d'une inflexion dans leurs pratiques mais aussi dans leurs relations professionnelles. La transversalité est alors évoquée à l'échelle de l'individu (amené à modifier son regard, voire à constituer une forme d'idéal) comme à celle des réseaux professionnels où elle reste encore difficilement applicable. Emelianoff fait état, pour la ville de Marseille, de 12 000 agents municipaux avec dix échelons hiérarchiques, afin de souligner l'inertie que cette organisation génère (2005). Dans le cas de l'extension de l'opération Euroméditerranée et donc du « laboratoire de la ville durable méditerranéenne », c'est précisément l'association des différents acteurs (et notamment des services en charge de la gestion) dès l'amont des procédures qui représente, pour nos interlocuteurs, l'une des évolutions professionnelles les plus marquantes et les plus caractéristiques de la durabilité de la démarche.

Le second ensemble renvoie aux représentations que les acteurs ont de la notion d'environnement en elle-même, non sans lien avec les normes édictées en ce nom. Plus ou moins intériorisées, celles-ci sont d'ailleurs largement discutées. Pour certaines personnes, l'attention portée à l'environnement dans la ville repose sur des

processus essentiellement techniques : « Une ville durable, c'est certainement une ville qui d'un point de vue environnemental a su faire l'effort d'intégrer des énergies renouvelables, la végétalisation » (formation en qualité de l'environnement, service développement durable, tiers-acteurs). Les représentations rejetant une conception écocentrée de l'environnement sont cependant les plus répandues : « Je pense qu'ils mettent trop l'environnement au centre, en premier c'est quand même l'homme » (École d'ingénieur interne aux collectivités territoriales, service en lien avec les collectivités locales). « Pour la question de la trame verte et bleue sans rentrer dans le débat, moi j'ai quand même un sujet, enfin une question assez fondamentale par rapport à ça, qui est celle pour moi de la préoccupation de la place de l'homme dans cette trame » (architecte, service urbanisme, collectivité locale). « Est-ce que nous en sommes exclus ? Est-ce que nous excluons notre propre histoire pour nous réintégrer dans la chaîne de biodiversité et voir comment nous pouvons vivre avec les sangliers, les grands ours et le reste ? » (architecte, service urbanisme, collectivité locale). Ces extraits d'entretien montrent le partage encore net effectué entre « l'homme » d'une part et ce qui est conjointement désigné d'environnement, de biodiversité ou « du reste ». Les catégorisations de la valeur accordée à la nature rappellent ainsi le partage que décrit Larrère entre les éthiques biocentrée et anthropocentrée (2010).

La crainte d'exigences par trop naturalistes est clairement évoquée comme si considérer le naturel pouvait aboutir à faire disparaître l'homme et l'artefact de ses interventions, touchant ainsi aux cœurs de métiers des personnes rencontrées. Ceci provoque chez certains architectes un rejet de la problématique environnementale qu'ils réduisent alors à sa traduction normative tendant à assimiler environnement et enjeux globaux, aux dépens d'approches plus localisées et de l'appréhension du vivant dans la ville. Dans ce cadre, les pratiques se dessinent dans des évolutions paradoxales entre instrumentation et réponses aux injonctions d'une part et résistance à leur caractère descendant ainsi qu'à leur contenu jugé inapproprié, d'autre part.

Faire avec l'environnement et/ou la durabilité : des transactions entre normes globales et spécificités locales

Les projets urbains qui ont à voir avec l'environnement et/ou la durabilité apparaissent dans les propos des personnes interrogées comme des processus complexes composés de différents éléments qui interagissent en permanence.

Le premier de ces processus occupe une place centrale au sein des pratiques professionnelles. Il renvoie à l'application de dispositifs environnementaux qui s'imposent à l'échelle locale sans être réellement accompagnés de méthodologies spécifiques. Ceci est particulièrement frappant concernant l'action publique autour de la biodiversité urbaine qui met en évidence le peu de compétences détenues par les acteurs rencontrés en écologie ou en sciences du vivant. Ces derniers font alors appel à des bureaux d'études dont le rôle tend de fait à croître.

Le second processus caractéristique des projets urbains environnementaux réside dans les dynamiques mises en œuvre en réaction à ce qui est considéré comme une inadéquation entre les normes environnementales et les spécificités d'une ville

méditerranéenne telle que Marseille. Ce décalage alimente de manière récurrente les discours et oriente les études comme les actions qui peuvent être conduites. Les transactions sociales semblent résulter de ces diverses difficultés et mouvements de résistances induits. Compromis hybrides, elles contribuent en retour à modifier les éléments qui leur ont donné naissance.

Faire sans les compétences spécifiques...

« En matière de ville durable, ce qui apparaît très clair, c'est que c'est clair pour personne. Euh... Tout le monde en parle beaucoup, on sait pas très bien ce que c'est qu'une ville durable, on sait pas très bien comment la mesurer, on sait pas très bien sur quels critères » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). Ce témoignage rend compte d'un élément partagé par nos interlocuteurs concernant la difficile traduction des normes et notions à connotations environnementales sur un territoire local. L'application de la trame verte et bleue pose des questions similaires : « C'est pour ça c'est, c'est, moi je suis autant en questionnement sur la biodiversité c'est-à-dire, je n'ai aucun a priori sur les sujets de la biodiversité mais je ne sais pas quoi dire en tant qu'urbaniste sur les propositions qui seront faites à partir de flux possible ou de connectivité possible, en matière de, est ce que ça doit porter telle ou telle biodiversité de petits animaux, grands animaux » (architecte, service urbanisme, collectivité locale). L'absence de compétences ressentie tient au fait que le domaine de l'environnement fait souvent appel à des connaissances scientifiques, notamment en écologie : « C'est-à-dire que l'environnement c'est quand même un secteur qui est quand même très scientifique. On bascule dans le monde des sciences très rapidement, dans les mesures, la manière de mesurer, les outils de mesure, les référentiels, les volumes... enfin bref on a très vite, on a très vite atteint des limites de la gestion locale d'une administration sur un territoire donné » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). Une personne souligne la difficulté supplémentaire introduite par une temporalité inédite entre l'application d'une politique publique et la stabilisation des méthodes ou des concepts nécessaires à son application : « ça c'est tout le sujet du développement durable aussi et des études urbaines en ce moment, de l'urbanisme durable et des études tout court d'ailleurs de quoi que ce soit, c'est que les moyens s'inventent, les moyens techniques et y compris les moyens intellectuels enfin les moyens de prestation intellectuelle, de techniques intellectuelles s'inventent au fur et à mesure que s'élaborent les concepts » (architecte-géographe, service urbanisme, collectivité locale). Ce point de vue souligne une caractéristique des politiques environnementales contemporaines déjà observée dans le cas de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) (Baronné et Bouleau, 2011). Mais, si la DCE a fortement mobilisé les chercheurs des pays européens, concernant la question urbaine, ce sont majoritairement les bureaux d'études qui sont sollicités, « ce qui témoigne encore de la difficulté à faire naître une véritable écologie urbaine » (Pumain, Paquot et Kleinschmager, 2006, p. 306). Si les connaissances scientifiques et leurs traductions techniques sont déléguées à des tierces personnes, (bureaux d'étude, stagiaires), les acteurs de la ville s'approprient leurs applications sur le territoire. « On sait pas exactement ce qu'on cherche, enfin... mais en revanche on sait qu'on s'appuie sur des concepts nouveaux et on essaie de les triturer et du coup c'est assez original par rapport aux... je sais pas, aux... choses qui sont plus,

peut-être plus médiatisées mais, enfin aux projets plus médiatisés de trames » (architecte-géographe, service urbanisme, collectivité locale). Les transactions sociales semblent dès lors essentiellement s'opérer à l'aune de caractéristiques présentées comme des spécificités locales et de connaissances mais aussi de compétences relatives à ce qui est proche.

...mais avec les spécificités locales

L'ajustement des normes en matière d'environnement et de durabilité se justifie quant à la méditerranéité de la ville : *« On essaie de mettre en exergue les spécificités méditerranéennes qui font que pour qualifier la ville durable on ne peut pas prendre des objets lambda en terme d'indicateurs par exemple ou de typologie de préoccupations ou de problématiques, que ce soit par rapport aux villes européennes ou par rapport à d'autres villes françaises »* (formation en urbanisme et aménagement, service d'appui aux collectivités locales). Les spécificités ainsi mises en avant renvoient notamment aux éléments naturels et climatiques qui caractérisent la ville. Marseille dispose, effectivement, d'un fort patrimoine naturel. D'une superficie d'environ 24 000 hectares, la cité phocéenne compte 10 000 hectares d'espaces collinaires dont une partie a récemment été instituée en parc national. Entourée de collines, sa façade Ouest est littorale et s'ouvre sur la mer. Elle bénéficie en outre d'un ensoleillement prononcé et de vents déterminants dans le choix des bâtiments dits écologiques ou durables : *« Dans le sud, la question c'est pas tant de savoir comment on garde la chaleur parce qu'il fait froid trois mois dans l'année, le reste du temps c'est comment on ventile, comment on aère, comment on rafraîchit. Et là bizarrement ben, ça marche plus pareil. Ça marche plus pareil du tout et la technologie n'est absolument pas adaptée »* (architecte, établissement d'aménagement). Le rejet de la normalisation environnementale se pose également quant à la place ou à la qualité de la nature dans la ville : *« Je pense que dans une ville minérale où le climat est sec et aride l'été, ça veut dire quoi des espaces verts dans la ville ? Est-ce que c'est au prix d'un arrosage intensif ou que c'est plus avoir comme des espaces de respiration, récréatifs, espaces libres de toute urbanisation et de toute nuisance sonore ? et peut-être plus que d'y voir du vert toute l'année. Et quel genre de vert par exemple ? »* (ingénieur génie de l'environnement, service environnement, collectivité locale). Les acteurs de la ville, en repositionnant Marseille dans son environnement, climatique et naturel arguent de compétences locales ou territorialisées. Dans ce registre, les modes de vie et la pauvreté de la municipalité comme de ses habitants sont également brandis comme spécificités (méditerranéennes) à prendre en compte. C'est sur ces bases que vont s'opérer les transactions sociales relatives aux injonctions environnementales.

Les transactions sociales

Nous prendrons deux exemples révélateurs des conduites adoptées dans le cadre de procédures cherchant à conjuguer ville et environnement ; l'une nécessite une compréhension du contexte biogéographique local (trame verte et bleue), tandis que l'autre renvoie à une évaluation d'impacts des activités humaines dans une perspective globale (bilan carbone).

Elaboré au niveau national, lors du Grenelle de l'environnement, le dispositif trame verte et bleue n'impose pas de principes organisateurs mais laisse une marge de manœuvre aux acteurs locaux (Consales, Goiffon et Barthélémy, 2012). La ville de Marseille a, dans ce cadre, décidé de travailler à l'échelle de la parcelle et de baser sa réflexion sur les « espaces boisés classés »¹⁰, espaces non constructibles. Confiée à un bureau d'études, la démarche a consisté à répertorier, qualifier et classer ces espaces boisés considérés comme autant de points nodaux potentiels à relier dans une future trame verte. La nature urbaine est ainsi traduite par un outil à portée juridique autour duquel pourrait se greffer une réflexion plus globale sur l'apport des corridors écologiques en milieu urbain. C'est d'ailleurs sur ce registre que la personne en charge du projet apprécie les qualités et les prestations du groupement d'études retenu sur la démarche : « *C'est une équipe capable d'inventer aux vues d'un relevé de terrain très précis, ce qui serait intéressant en trame, enfin pour tramer, tramer au sens très général hein, tramer le projet urbain, enfin pour comment dire infiltrer, faire infiltrer, enfin donner une vraie... enfin une place tangible à la nature et à toutes ces déclinaisons dans le projet urbain* » (architecte, service urbanisme, collectivité locale). La transaction sociale repose sur la réappropriation d'un outil juridique existant pour en faire une base de réflexion sur la place de la nature en ville. Elle n'est pas directement établie sur des connaissances écologiques qui seront potentiellement sollicitées *a posteriori*.

Le second objet révélateur, selon nous, des transactions opérées en réaction aux injonctions environnementales est l'usage du bilan carbone. Il s'agit d'un outil mis au point par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour évaluer les émissions de gaz à effets de serre sur un territoire donné. Il est notamment mobilisé lors de l'élaboration de plans climats territoriaux. L'estimation des flux de CO₂ correspondants est confiée à des bureaux d'études. Reposant sur le renseignement d'indicateurs chiffrés, cette démarche se heurte à un certain nombre de limites : « *Et demain, si je prends, si je fais un bilan carbone demain ou après demain, du même territoire, les évolutions entre les deux bilans carbone ne seront pas dues forcément à des évolutions de la politique ou à des conséquences de nos actions mais simplement parce que le bureau d'études aura une approche un peu différente, que les données auront été un peu plus fiables ou dans un domaine un peu moins fiables euh, etc. On est dans... donc du coup, les vrais chiffres c'est quoi ?* » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). Derrière l'apparente exactitude des chiffres et la réalisation d'études comptables, les doutes persistent. Ceux-ci semblent cependant rester confinés au cadre de l'entretien sociologique ou de la réflexion personnelle. Lors des réunions publiques organisées dans le cadre des procédures donnant lieu à la réalisation de bilans carbone (plans climats territoriaux...), les acteurs s'appuient en effet sur les résultats obtenus sans en spécifier les limites ni les domaines de validité, justifiant ainsi du bien-fondé de leurs actions. L'objectif est alors de communiquer sur une démarche environnementale, voire de jouer sur l'image de la ville.

10. Définis par l'article L.130-1 du code de l'urbanisme, les « espaces boisés classés » concernent les espaces boisés, les bois, les forêts, les parcs, les arbres isolés, les haies, les réseaux de haies et les plantations d'alignement.

Il n'en reste pas moins, qu'en dehors de la mobilisation d'outils centrés sur des indicateurs chiffrés, c'est précisément dans les incertitudes que se jouent la plupart des transactions sociales : « *Dans une commande publique et on peut faire difficilement autre chose que des commandes publiques, on doit définir à l'avance ses besoins. C'est la première chose à faire. Et combien d'actions sont bloquées parce qu'on ne sait pas définir à l'avance ses besoins et qu'on est obligé et que la seule façon, c'est de se lancer dans l'action. Initier une action et de voir après ce que ça va devenir et comment le projet va évoluer* » (polytechnicien – ingénieur des Ponts, service prospective, collectivité locale). Les remises en question et les ajustements de pratiques émergent dès lors dès les étapes de passation des appels. Elles reconfigurent les études en espaces exploratoires propres à l'établissement de transactions sociales à chacune de leurs étapes. L'intention première et les interactions relatives à ses retraductions comme à ses mises en forme semblent dès lors contribuer à structurer les savoirs et savoir-faire. Ces derniers reposent majoritairement sur une expérience acquise au fil des projets. Or, selon les représentations qu'ils portent de l'environnement et/ou de la durabilité, les acteurs n'orientent pas les transactions dans le même sens. La plupart de ceux qui réfutent les normes environnementales et les conceptions éco-centrées cherchent ainsi à conduire les démarches pour qu'elles correspondent à l'image idéale qu'ils se font de leur profession. D'autres, historiquement présents dans des services dédiés à l'environnement ou saisissant le caractère malléable des politiques publiques en la matière (Barthélémy et Souchon, 2009) comme une opportunité de projets, s'instituent davantage en « passeurs » vis-à-vis des préoccupations environnementales.

Des « passeurs » assumés ? Entre compétences singulières et militantisme

Dans le cadre des transactions sociales relatives à la fabrique de la ville et à l'environnement, les acteurs urbains spécifiquement en charge de ces questions occupent une position particulière, notamment, envers les élus locaux qui décideront, *in fine*, de la réalisation des projets qu'ils portent.

Porter la bonne parole

Des témoignages de situations difficiles sont ainsi délivrés : « *On était ensemble, on avait préparé le travail trame verte du POS précédent, je fais court, et on était là avec le banc et l'arrière banc, des élus et des hauts fonctionnaires de la ville et on s'est fait massacrer, parce qu'en fait grosso-modo, personne n'avait rien à cirer d'avoir cette espèce de notion on était dans la trame verte c'était mes premiers pas à la trame verte. Personne n'avait remis en scène cette espèce de connexion entre les éléments qui constituaient la trame verte* » (formation en urbanisme et aménagement, service d'appui aux collectivités locales). Le faible portage des enjeux relatifs à la question environnementale et/ou à la *ville durable* à l'échelle politique locale est très largement évoqué dans les entretiens réalisés. Les acteurs urbains en charge de ces questions doivent ainsi

communiquer et argumenter pour convaincre les élus. « *Donc il y a un travail aussi de... d'information, de... on va peut-être pas aller jusqu'à éducation mais de nos politiques sur ces sujets là quoi* » (Formation en qualité de l'environnement, service développement durable, tiers-acteurs). Les personnes rencontrées soulignent ce faisant ce qu'ils perçoivent comme une difficulté voire un frein au déroulement de leurs projets et par conséquent au relèvement des défis environnementaux. La tâche paraît d'autant plus ardue que les impératifs économiques semblent dominer les objectifs de développement local : « *On a la trouille de bloquer la machine, on a la trouille de déplaire, enfin oui de bloquer la machine économique, de préconiser des choses qui seraient pas supportables. Donc, on est vraiment aux prémices de tout ça* » (architecte-urbaniste, service environnement, collectivité locale). En outre, les élus ne sont pas les seuls à devoir être persuadés, les « collègues » des autres services sont également cités comme devant être convaincus. Dans cet exercice, l'isolement fréquent des individus tend à les ériger en dépositaires incarnés des préoccupations environnementales. Ainsi, il existe, au sein de la ville, un « monsieur biodiversité ». Ornithologue amateur, chef d'un service dédié aux espaces verts, il est connu et reconnu comme étant le spécialiste de la faune urbaine. C'est également le cas d'un élu longtemps en charge de l'urbanisme qui nous est présenté comme le plus grand défenseur de la cause environnementale. Il a d'ailleurs rédigé et diffusé un rapport « Biodiversité » se présentant comme « un médecin, urbaniste, amoureux de la nature ». La figure du « spécialiste » émerge aussi dans le cas de la *ville durable*, faisant ainsi de l'approche globale que nécessitent l'environnement et/ou la durabilité selon les représentations de certains acteurs, une démarche sectorielle comme les autres.

Des engagements militants différents

Dans ce cadre, être le fer de lance de la cause environnementale nous est présenté, par les personnes les plus anciennement engagées sur le sujet, comme néfaste à la conduite de sa carrière : « *Longtemps je disais que, et je le dis encore, si j'avais voulu faire une plus belle carrière, je n'aurais pas pris environnement. Mais je ne le regrette pas, loin de là. Il aurait mieux valu que je fasse ou dans l'habitat ou dans les transports ou dans le développement éco certainement parce que quelque part c'est plus facile* » (formation en urbanisme et aménagement, service d'appui aux collectivités locales). Les politiques publiques récentes et notamment le Grenelle de l'environnement, infléchissent toutefois la donne et représentent des opportunités professionnelles, ouvrant notamment les portes de la fabrique de la ville et parfois même de l'environnement à des personnes n'y intervenant pas auparavant : « *Donc moi en fait, ça c'est fait au travers d'une mutation et... j'ai pris ce poste là, voilà. Et je suis donc tombée dedans. En sachant qu'avant, j'étais plutôt sur des thèmes d'infrastructures. [...] Moi clairement je suis sur un poste, un nouveau poste qui est ce qu'on appelle les postes Grenelle, des postes qui ont été créés à la suite du Grenelle. C'est pour ça que, il y a pas d'historique à mon poste* » (ingénieur des Travaux publics de l'État, Plan ville durable, services de l'État). Dès lors, une distinction s'opère dans les modes d'engagement qui se joue essentiellement sur l'antériorité ou la postérité de prise de fonctions par rapport aux diffusions des problématiques ville/environnement dans le cadre des politiques publiques.

Pour les plus anciens, s'engager sur le terrain environnemental impose d'avoir des convictions qui englobent le champ professionnel dans une acception militante : « *J'ai envie de dire que si je fais dans l'environnement, c'est parce que j'ai des convictions, sinon je ne le fais pas. En plus ce registre là, particulier, c'est vraiment, il faut être dans des convictions, de mon point de vue quoi. Et c'est, c'est des engagements, oui c'est pour ça j'ai dit idéologie, c'est une espèce d'idéologie de manière d'être un peu plus globale qui dépasse le seul champ professionnel* » (formation en urbanisme et aménagement, service d'appui aux collectivités locales). Les réflexions concernent également la vie quotidienne. Le fait de travailler dans le domaine de l'environnement constitue au final une mise en cohérence de l'espace professionnel avec des préoccupations portées à titre plus large. Les plus récemment « entrés parlent eux aussi de convictions mais segmentent leurs actions et posent l'environnement comme un champ particulier susceptible d'entrer en tension avec d'autres exigences posées comme fondamentales : « *Je pense que... enfin c'est ça aussi le... la vraie question c'est que faire de la ville durable juste une ville où on fait de la qualité environnementale et de la mixité sociale si, si la vie de quartier n'est pas là, si il y a pas de commerces, si il y a pas de culture dans la ville... même avec mes convictions je préfère vivre dans une ville qui est pas durable et avoir, et avoir une qualité de vie...* » (formation en qualité de l'environnement, service développement durable, tiers-acteurs).

Des distinctions s'opèrent également au niveau des temporalités dans lesquelles les personnes rencontrées s'inscrivent. Si les acteurs les plus récemment impliqués pensent que le combat pour l'environnement ne fait que commencer, d'autres « pionniers » se réjouissent de l'effet levier de la diffusion du développement durable : « *je crois que j'avais tout fait, tout dit et ben... miracle ! de la ville durable, voilà, tout d'un coup oui ben ça y est. Le message, c'est arrivé au bon moment bon et puis c'est bien il y a des gens qui prennent le relais maintenant là-dessus, je trouve ça, voilà, comme quoi... il y a toujours un espoir* », tout en pointant les limites : « *On nous prenait pour des ayatollahs dès qu'on ouvrait la bouche. Grosso modo on était ceux qui empêchaient de tourner en rond. Maintenant on peut plus trop dire ça quoi. Grosso modo là maintenant c'est plutôt l'inverse, tout le monde se targue de faire dans le développement durable, après ce qu'on met dessous c'est autre chose* » (formation en urbanisme et aménagement, service d'appui aux collectivités locales). Si l'environnement apparaît comme un thème professionnel tendant à se « banaliser » dans la fabrique et la gestion de la ville, les personnes en ayant la charge perdent dans le même temps de leur spécificité. L'évolution semble ainsi s'opérer en tension entre légitimation et relativisation de leurs propos et actions dans le domaine.

Conclusion

L'intégration des préoccupations environnementales par les acteurs de la ville fait apparaître certains invariants précédemment décrits dans la littérature sociologique. La transversalité intrinsèque au domaine de l'environnement (Lascoumes, *op. cit.*) est perçue comme une plus-value auprès de nos enquêtés alors qu'elle explique, en partie, la difficile constitution d'un corps professionnel homogène qui pourrait mieux asseoir sa légitimité. De fait, les personnes militantes de la cause

tendent à se singulariser au sein de leurs structures. L'institutionnalisation de postes directement fléchés environnement semble renforcer ce processus d'individualisation tandis que la diffusion des notions relatives au développement et/ou à la *ville durable* atténue dans un mouvement paradoxal la particularité et le poids du discours de ces acteurs. De la même manière, l'élaboration des connaissances et des concepts se développe en lien avec les nouvelles injonctions faites à la ville contemporaine dans un double mouvement d'applications et de résistances qui brouille la portée des éléments produits. À cette conclusion critique, doit cependant s'articuler la temporalité dans laquelle s'inscrivent les préoccupations environnementales agissant sur la trajectoire des groupes professionnels. En effet, si la professionnalisation de l'environnement ne permet pas la constitution d'un groupe en tant que tel, elle semble plutôt fonctionner comme un ajout, un complément de formation à un métier stabilisé par ailleurs. Difficile aujourd'hui de prévoir l'effet de ce processus dans la constitution future des métiers relatifs à la ville. Pour terminer en ce sens, nous pouvons prendre comme exemple les projets florissants d'observatoire de la biodiversité urbaine. À la veille des futures élections municipales, la ville comme la communauté urbaine projettent d'élaborer des observatoires de la nature urbaine. Les acteurs en charge des espaces verts sont ainsi demandeurs de données spécifiques sur l'impact de leurs pratiques sur la biodiversité. La communauté urbaine est, quant à elle, soucieuse d'avoir des données pour mener à bien les évaluations environnementales de ses projets d'aménagement. Les acteurs urbains émettent des besoins qui jusqu'alors n'avaient pas été formulés. La traduction des données écologiques dans des catégories utilisables pour la gestion du territoire semble donc se dessiner comme une nouvelle forme d'appropriation de l'environnement. Serait-ce une nouvelle étape dans le processus de professionnalisation permettant une intégration du vivant dans l'exercice de la fabrique urbaine ? Ces questionnements laissent présager de la nécessité d'inscrire sur le temps long l'observation sociologique des dynamiques professionnelles autour de l'environnement urbain.

à rapprocher

Bibliographie

Baronne S., Bouleau G. (2011). La directive cadre sur l'eau et ses traductions : que nous apprennent les sites « innovants » ? *Pôle Sud, Revue de science politique de l'Europe méridionale*, 35, 43-58.

Barthélémy C., Souchon Y. (2009). La restauration écologique du Rhône sous le double regard du sociologue et de l'écologue, *Natures Sciences Sociétés*, 17, 113-121.

Charvolin F. (2003). *L'invention de l'environnement en France*. Paris, La Découverte.

Consales J.-N., Goiffon M. et Barthélémy C. (2012). Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local, *Développement durable et territoires* 3, 2. [En ligne], mis en ligne le 06 juillet 2012, consulté le 20 août 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9268>

Emelianoff C. (2005). La ville durable en quête de transversalité. Dans N. Mathieu et Y. Guermond (s/d), *La ville durable, du politique au scientifique*. Paris, Indisciplines, (p. 129-144).

Fernandez S., Bouleau G. et Treyer S. (2011). Reconsidérer la prospective de l'eau en Europe dans ses dimensions politiques, *Développement durable et territoires*, 2, 3. [En ligne], mis en ligne le 04 décembre 2011, consulté le 02 mai 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9124> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9124

Freidson E. (1984). *La profession médicale*. Paris, Payot.

Gadea C. (2012). Conclusion générale. Dans R. Bercot, S. Divay et C. Gadea (s/d), *Les groupes professionnels en tension - Frontières, tournants, régulations*. Toulouse, Octarès, (Coll. Le travail en débats), (p. 263-282).

Hamman P. (2011). La « ville durable » comme produit transactionnel, *Espaces et sociétés, Quelle ville durable ?* 147, 4, 25-40.

Larrère C. (2010). Les éthiques environnementales, *Natures Sciences Sociétés*, 18, 405-413.

Lascoumes P. (2012). *Action publique et environnement*. Paris, PUF, (Coll. Que sais-je ?).

Lévy J.-P. (2010). Ville et environnement : pour un changement de paradigme. Dans O. Coutard et J.-P. Lévy (s/d), *Ecologies urbaines*. Paris, Economica/Anthropos, (Coll. Villes), (p. 3-14).

Magnaghi A. (2003). *Le projet local*. Liège, Mardaga.

Pumain D., Paquot T. et Kleinschmager R. (2006). *Dictionnaire, La ville et l'urbain*, Paris, Economica/Anthropos.

Theys J. (2010). *Trois conceptions irréductibles de l'environnement*, Dans O. Coutard et J.-P. Lévy (s/d), *Ecologies urbaines*. Paris, Economica/Anthropos, (Coll. Villes), (p. 15-38).

